

Lettre ouverte à Madame la ministre,

Madame la Ministre, vous avez menti aux avocats et pire encore aux justiciables, aux magistrats, aux personnels de greffe !!!

Vos mensonges marquent le mépris que vous portez à l'institution judiciaire et aux auxiliaires de justice que nous sommes qui concourront chaque jour à l'œuvre de justice.

C'est la raison pour laquelle les barreaux de Blois, Montargis, Orléans et Tours sont en grève ce jour tout comme les 180 barreaux de France.

Après une pseudo concertation sur les chantiers de la Justice menée auprès de personnalités qui ne représentaient qu'eux-mêmes, après une grève massive des avocats soutenus par les magistrats, vous avez enfin consenti à rencontrer les représentants de la profession pour, nous le pensions, mener des discussions sincères et loyales.

Vous avez pris des engagements fermes d'amender votre texte.

Si certains de ces amendements ont été validés par le SENAT force est de constater qu'ils ont été abandonnés devant l'Assemblée Nationale et pire encore, vous avez soutenu devant les députés que **le SENAT avait vidé votre loi de toute sa substance.**

Mais quelle substance Madame la Ministre !!!

Celle qui vous est imposée par Bercy ou par Beauvau.

Parce que dans le fond, sur le plan de la justice à part le recul des libertés individuelles, la déjudiciarisation massive au profit d'une privatisation de la justice, l'éloignement des justiciables de leurs juges qu'apporte t'elle votre loi ?

La justice ne tient aujourd'hui que par le dévouement de ses magistrats et personnels de greffe, voire à leur abnégation parce qu'ils croient en l'œuvre de justice, ils croient en une justice humaine, rendue par des humains accessibles aux citoyens.

Mais ce monde judiciaire, avocats, magistrats et personnels de greffe, est coupable d'avoir docilement accepté **de faire toujours plus avec encore moins**, d'avoir toléré de juger pendant 12 heures d'audience d'affilé jusque tard dans la nuit, d'avoir accepté de siéger dans des chambres incomplètes au lieu de constater l'impossibilité de faire, d'avoir trop longtemps été la grande muette qui ne réagissait que sur les projets de loi attentatoires à la justice sans réagir sur ses propres conditions de travail.

Plaideurs par nature, défenseurs des causes de nos concitoyens, les avocats ont trop longtemps oublié de plaider la cause de la justice happés par leur quotidien.

Alors oui Madame la Ministre nous sommes coupables, avocats et magistrats d'avoir été trop zelés. !!!

Mais ceci ne saurait justifier la punition que vous entendez infliger à la justice.

Les objectifs que vous affichez sont louables et nous les partageons.

Vous souhaitez une justice plus rapide, nous la voulons.

Vous souhaitez une justice plus lisible, nous nous y employons tous les jours dans nos cabinets au profit des justiciables.

Vous souhaitez une justice plus accessible aux justiciables, Nous l'appelons de nos vœux depuis des années pour maintenir **tous** les lieux de justice.

Toutefois, les remèdes que vous proposez n'apparaissent dictés que par Bercy et la place Beauvau.

Il y a aujourd'hui en France 500 postes de magistrats non pourvus.

Nommer les magistrats manquants est assurément de nature à permettre à la justice d'être plus rapide et plus accessible.

Il manque 9 magistrats dans le ressort de la Cour d'Appel.

A la rentrée de janvier il manquera 3 magistrats de plus sur les 11 magistrats à Montargis.

Les dossiers actuellement en état d'être plaidés devant la première chambre du TGI d'Orléans ne seront audiencés qu'en septembre 2020.

Devant la chambre de la famille de la Cour d'appel les dossiers seront audiencés en 2020 alors qu'il s'agit de traiter les affaires familiales, d'accorder une pension alimentaire au profit d'un enfant, des droits de visite et d'hébergement au profit d'un parent.....

Vous affichez un objectif de proximité des justiciables et nous y souscrivons mais telle n'est pas votre réforme.

1 Dans le monde d'avant, la justice était rendue par des hommes et des femmes, magistrats indépendants et impartiaux dont le statut est protégé par la constitution.

Dans votre monde, la révision des pensions alimentaires sera rendue par des directeurs de CAF, fonctionnaires soumis à une hiérarchie, qui sera à la fois juge et partie. Alors qu'un magistrat peut constater l'insolvabilité d'un des parents ce qui ouvre au profit de l'autre parent une allocation spécifique versée par la CAF.

Que fera le directeur de CAF lorsque son ministre de tutelle lui aura demandé au nom de la rigueur budgétaire de ne plus servir cette allocation ?

Ce fonctionnaire va rendre des décisions exécutoires de plein droit sauf un recours devant un juge pour obtenir la suspension de l'exécution provisoire.

2 décisions au lieu d'une ! quel gain de temps et d'efficacité.

Quelle proximité avec le juge !!!

2 Dans le monde d'avant, les justiciables rencontraient leurs juges, des magistrats formés après des études universitaires et 3 ans d'école de la magistrature.

Ils étaient entendus, s'expliquaient et recevaient une décision motivée qui tenait compte des éléments de fait et de droit.

Dans le monde que vous souhaitez infliger à nos concitoyens, vous souhaitez homologuer des plateformes numériques, tenues par des investisseurs privés qui résoudront les litiges sur le fondement d'un traitement algorithmique.

Farouchement contre, la profession a néanmoins proposé des amendements visant à confier le contrôle et la surveillance des algorithmes à des professionnels indépendants. Vous ne les avez pas soutenus.

Dans le monde que vous nous préparez Madame la Ministre, le justiciable saisira par internet un juge, qui rendra une décision standardisée sans avoir tenu audience.

C'est cela la création du Tribunal des Injonctions de payer centralisé à Paris tout cela par voie dématérialisée après avoir scanné les éléments, avoir rempli une requête et l'avoir adressée par internet.

Une justice robotisée sans juge, sans justiciable et sans audience face à un traitement algorithmique.

3 Dans le monde d'avant, la justice était gratuite, gage d'indépendance.

Dans votre monde, cette justice est remplacée par la médiation obligatoire avant toute saisine du juge.

Vous nous avez dit proximité, il faudrait informer les justiciables que la médiation sera payante et à leur frais.

C'est une privatisation de la justice.

Vous avez dit rapidité et vous imposez un recours préalable obligatoire, une médiation dure en moyenne 6 mois...

4 Dans le monde d'avant les tribunaux et les Cours d'appel avaient tous les mêmes compétences.

Dans votre réforme **contre** la justice, certaines juridictions n'auront que des compétences limitées. Il appartiendra aux chefs de juridictions de se mettre d'accord et à défaut un simple décret du gouvernement trouvera la solution.

Quel progrès en matière d'indépendance, quel progrès en matière de lisibilité.

Vous aviez donné des engagements à nos représentants indiquant que seuls les contentieux à faible volumétrie et à très haute technicité pourraient faire l'objet d'un regroupement entre deux juridictions d'un même département.

Une fois de plus devant l'Assemblée Nationale vous êtes revenue sur vos engagements sans compter que ce qui devait être une expérimentation sur 2 régions sera demain généralisé à 5 régions.

Comment vous croire Madame la Ministre ?

5 Criez au phantasme nous avons des preuves.

Sous couvert de J21, la précédente réforme, vous avez autorisé par décret le transfert du contentieux de la chambre de Sécurité Sociale de Bourges à Orléans.

200 dossiers de plus pour Orléans, sans magistrats supplémentaires sur une chambre déjà sinistrée qui compte 600 dossiers en stock et 0,6 équivalent temps plein pour les juger. Une audience par mois à 30 dossiers !!! des délais d'audiencement à 2 ans.

Il est certain que la justice va être rendue plus rapidement et qu'elle a rapproché les justiciables de Bourges de ses juges !!!

OU est la lisibilité et la facilité d'accès à la justice ?

Quel contentieux allons-nous encore retiré à Bourges ? et faire un jour l'amère constat que la juridiction ne traite plus assez de contentieux et n'a plus de raison d'être.

Vous l'avez affirmé devant les bâtonniers du ressort de la Cour, les Cours d'Appel ce n'est pas de la justice de proximité.

Affirmez-le aussi haut et fort devant la représentation nationale.

6 Dans le monde d'avant, la France était la patrie des droits de l'homme, inventeur de la déclaration universelle des droits de l'homme, éléments moteur de la convention européenne des droits de l'homme.

Dans le monde décidé par la place Beauveau, les interceptions des communications électroniques, la géolocalisation, la captation des images et données se fait sans le contrôle A PRIORI du juge des libertés et de la détention.

Dans le monde décidé par la place Beauveau on pourra multiplier les enquêtes sous pseudonyme ce qui interdit toute confrontation avec ses accusateurs.

Dans le Monde de Beauveau, les policiers ne dressent plus un procès-verbal de notification des droits aux gardés à vue. Il filme cette notification et l'avocat n'y aura accès que sur autorisation du procureur de la République.

7 Dans ce monde déshumanisé, la comparution des parties se fera par visioconférence.

Avez-vous une seule fois assisté à une audience en visioconférence, une audience déshumanisée rendue par un juge vu à la Télé ?

La justice se doit d'être incarnée, dans un palais de justice et non pas depuis une cellule désaffectée dans une maison d'arrêt.

C'est tout ce que vous avez à nous proposer, une justice déshumanisée.

8 Dans le monde d'aujourd'hui, la justice criminelle est rendue par un jury populaire et ce depuis 1789. La justice est alors rendue par le peuple français assisté de magistrats professionnels.

Dans votre justice dictée par des impératifs budgétaires, certains crimes seront jugés par 5 magistrats, OU allez-vous les trouver ? en privant les chambres civiles de leurs magistrats pour siéger dans ce tribunal criminel.

De quel droit Madame la Ministre pouvez-vous décréter qu'un viol simple ne mériterait qu'un Tribunal Criminel, et un viol aggravé relèverait de la Cour d'Assises ?

Drapée dans vos certitudes empreintes de la plus grande mauvaise foi, vous indiquez que cela évitera la correctionnalisation au détriment des victimes.

C'est un mensonge éhonté ou alors la preuve de votre méconnaissance de la justice que vous souhaitez réformer.

C'est par un choix libre et éclairé, en la présence obligatoire de son avocat, que la victime consent ou non à la correctionnalisation.

Avez-vous seulement une fois dans votre vie assisté à un procès criminel ?

Avez-vous une seule fois interrogé un président de Cour d'Assises qui aurait pu vous dire le bien qu'il pense de l'apport des jurés à l'œuvre de justice ?

9 Dans votre monde numérique, les citoyens pourront porter plainte pénalement par internet.

Merveilleux !!!

Qui sera derrière l'ordinateur pour traiter ces plaintes. UN algorithme ? ou un procureur de la république, magistrat indépendant.

10 A la surprise générale vous avez annoncé hier devant les députés vouloir réformer la justice des mineurs par voie d'ordonnances.

Aucune concertation !

L'ordonnance de 45 fonctionne bien.

Le problème est que nous manquons de magistrats : un juge pour enfants à Orléans suit en moyenne 400 familles en assistance éducative ce qui signifie qu'il les voit entre 1 et 2 fois par an.

Il suit également 150 dossiers au pénal.

Hier le Tribunal pour enfants jugeait des faits de dégradations de véhicules commis les 8 et 9 janvier 2016.

Quel est le sens de la sanction pour un mineur lorsque le jugement intervient 3 ans après les faits ?

La justice des mineurs n'a pas besoin d'être une nouvelle fois réformée, elle a juste besoin de magistrats pour la faire fonctionner.

Les avocats de France constatent que le monde judiciaire de demain sera pire que celui d'hier.

Le monde de demain veut confisquer la justice aux magistrats indépendants et impartiaux.

Le monde de demain veut déshumaniser la justice.

Cette réforme que vous portez devant l'Assemblée Nationale, l'oubli de vos engagements auprès de notre famille judiciaire marquent au mieux votre déloyauté, au pire votre incompétence.

Alors, Madame la Garde des Sceaux, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Monsieur le Ministre des finances publiques,

la justice a un coût mais c'est une valeur fondamentale d'un état de droit,

Elle ne peut être sacrifiée à n'importe quel prix.